

**JURY D'EXAMEN DU DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) MAGISTERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2 ;

Vu le décret n°2016-1217 du 13 septembre 2016 portant création d'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 2 et 3 ;

Vu l'habilitation accordée au DU Magistère de développement économique par la CFVU de l'Université d'Auvergne du 17/03/2015 et modifiée le 02/07/2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2017-05-19-08 du 19/05/2017, portant sur la prolongation des validations et tarifications des diplômes d'universités portés les universités : Université d'Auvergne et Université de Blaise Pascal ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen du Diplôme Universitaire Magistère de développement économique – 1ère année est composé comme suit :

	Prénoms	Noms	Qualité
Président :	Jean-François	BRUN	Maitre de Conférences
Vice-président :	Jean-Louis	COMBES	Professeur des universités Doyen de l'Ecole d'Economie
Membres du jury :	Samuel	GUERINEAU	Maître de conférences – Directeur des Etudes
	Vianney	DEQUIEDT	Professeur des universités
	Florent	BRESSON	Maître de conférences

Article 2 : Le jury d'examen du Diplôme Universitaire Magistère de développement économique – 2^{ème} année est composé comme suit :

	Prénoms	Noms	Qualité
Président du jury :	Samuel	GUERINEAU	Maître de conférences – Directeur des Etudes
Vice-Président:	Jean-Louis	COMBES	Professeur des universités Doyen de l'Ecole d'Economie
Membres du jury :	Cécile	BATISSE	Maître de conférences
	Florent	BRESSON	Maître de conférences
	Vianney	DEQUIEDT	Professeur des universités

Article 3 : Le jury d'examen du Diplôme Universitaire Magistère de développement économique – 3^{ème} année est composé comme suit :

	Prénoms	Noms	Qualité
Président du jury :	Jean-Louis	COMBES	Professeur des universités Doyen de l'Ecole d'Economie
Vice-Président	Alexandru	MINEA	Professeur - Directeur du Master Recherche Economie du Dvpt
Membres du jury :	Samuel	GUERINEAU	Maître de conférences Directeur des Etudes
	Claudio	ARAUJO	Maître de conférences
	Théophile	AZOMAHOU	Professeur des universités
	Sonia	SCHWARTZ	Professeur des universités

Article 4 : Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 03/07/2017.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,



Professeur Mathias BERNARD

TRANSMIS AU RECTEUR :

07 JUL. 2017

PUBLIE LE :

07 JUL. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.